

Rapport de la commission des finances concernant le préavis no 36 du 16 novembre 2007  
relatif à la 2ème série de compléments au budget

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 22 novembre 2007 pour l'étude de ce préavis. M. le Syndic Rémy Jaquier accompagné de M. Pierre Meyer, Responsable des finances communales ont aimablement répondu à l'ensemble de nos questions.

Renseignements complémentaires :

### **1. Administration générale**

130.3092 Recrutement/recherche de personnel  
Assessments organisés par une entreprise externe dans le cadre du recrutement des nouveaux cadres des SEY.

### **3. Urbanisme et bâtiment**

346.3141.01 Entretien-rénovations patrimoine financier  
Indemnité versée à l'ancien locataire de la Grenette afin de régler définitivement la situation avec ce dernier.

425.3185.03 Etudes d'urbanisme  
Etude de variantes possibles pour déplacer le Service des énergies et le Service travaux environnement et réaménager le site entre l'avenue des Sports et la voie CFF. Il s'agit d'une suite du mandat d'étude parallèle traitant de l'axe Gare - Lac le long du canal oriental.

### **4. Travaux et environnement**

455.3526 Gestion Strid SA  
Ce montant a été payé par la commune, mais refacturé au manège. Il y a cependant peu de chances d'en obtenir le remboursement.

### **5. Education et jeunesse**

710.3655.24 Fond. Pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)  
Ce montant doit être versé dans le fonds cantonal, mais il est restitué par le canton pour effort déjà important fait par la commune (recette dans le compte 710.4655). Ce montant n'a pas été pris en compte dans le budget 2007, mais figure dans le budget 2008.

## 8. Service des énergies

833.1389 Autres prestations de tiers

L'achat d'un camion nacelle devait être effectué via un préavis, mais le service y a renoncé, celui-ci ne s'étant pas avéré rentable. La location n'avait donc pas été prévue au budget.

La commission apprécie que des renseignements complémentaires soient joints au rapport et remercie la Municipalité et le service des finances d'avoir accédé à sa demande.

La commission est convaincue que la commune a bien œuvré et négocié une bonne transaction avec l'ancien locataire de la Grenette.

Selon la commission, le budget pour l'entretien du stade doit être respecté. Elle estime que le complément de fr. 15'000.00 adopté par la Municipalité en janvier, lequel se solde par un montant total de fr. 42'000.00 n'est pas pertinent. De plus, elle demande que les procédures pour les dépenses hors budget, notamment les achats, soient respectées à tous les niveaux.

En conclusion, la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'unanimité de ses membres d'accepter le présent préavis tel que présenté par la Municipalité.

Dominique Viquerat  
Président de la Commission des finances

